

LA COMMISSION DE SÉLECTION



Images en bibliothèques coordonne la Commission nationale de sélection de documentaires pour les bibliothèques et structures non commerciales.

PRÉSENTATION

Véritable label qui guide les bibliothécaires et autres structures non commerciales dans le choix de leurs acquisitions, **la Commission de sélection** présente un panorama **de la création récente** en offrant aux documentaires soutenus l'opportunité d'être **diffusés largement** et découverts par le grand public au sein de notre réseau.

Quarante bibliothécaires spécialistes du cinéma - et plus particulièrement du documentaire - composent le **comité annuel**. Ils se réunissent dix fois par an par petits groupes pour sélectionner des documentaires parmi **une présélection de 150 films**. Leur choix se fonde sur la qualité des films ainsi que sur l'intérêt de leur place au sein d'une collection en bibliothèques ou institutions publiques.

COMMENT INSCRIRE SON FILM ?

L'appel à film se déroule chaque année à l'automne via **Docfilmdepot**. Il est impératif de passer par cette plateforme afin d'inscrire son film documentaire.

CRITÈRES

Les films inscrits doivent être **produits** dans **les deux années précédant la commission**.

Seuls les **ayants-droit** peuvent inscrire un film (producteur·rice, distributeur·rice, cinéaste). Il est impératif, pour les films étrangers, d'inscrire **une version sous-titrée en français**.

PROGRAMMER UN FILM SOUTENU

Images en bibliothèques valorise les films soutenus en les mettant en avant dans ses **propositions de programmation**. Leurs droits sont également négociés à un **tarif avantageux** par nos catalogues partenaires.

En tant que **programmateur·trice** d'une structure participante, vous trouverez sur notre site internet le catalogue et l'interlocuteur·trice à contacter directement afin de s'acquitter des **droits de projection** du film.

PROJETER UN FILM SOUTENU LORS DU MOIS DU DOC

Le **Mois du doc** est un événement se déroulant chaque année au mois de novembre, qui s'appuie sur **la liberté de programmation** et encourage les structures participantes à mettre en avant des films documentaires.

Si vous souhaitez projeter un **film soutenu** lors du Mois du doc, Images en bibliothèques propose une aide financière à **ses adhérent·es** pour inviter le·a cinéaste lors de la séance.

LES CATALOGUES

Nos **catalogues partenaires** s'engagent à **acquérir les droits des films soutenus** lors des commissions.

Une répartition décidée au préalable s'effectue entre ces trois catalogues :

> **LES YEUX DOC**

le catalogue national de la BPI pour les bibliothèques

> **IMAGES DE LA CULTURE**

le catalogue de la Cinémathèque du documentaire pour les structures non commerciales

> **L'ADAV**

la centrale d'achat de programmes audiovisuels et multimédia pour les réseaux culturels et éducatifs

Les **modalités et conditions de diffusion** varient en fonction des catalogues. Nous vous conseillons d'aller sur le site internet de chaque catalogue pour plus de renseignements.

Plus d'informations sur la page <https://imagesenbibliotheques.fr/soutien-aux-films>

Contact : Charlotte Bourgeade
c.bourgeade@imagesenbibliotheques.fr